

Une charte pour soutenir l'égalité

La première rencontre des ministres romandes et romands de l'égalité a été marquée par la signature d'une charte visant à renforcer la coopération intercantonale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.



De g. à dr.: Astrid Bärtschi (BE), Philippe Demierre (FR), Mathias Reynard (VS), Isabelle Moret (VD), Nathalie Fontanet (GE), Florence Nater (NE), Martial Courtet (JU). © Céline Michel La signature d'une Charte romande de l'égalité entre les femmes et les hommes a eu lieu ce vendredi 15 septembre à Lausanne, à l'occasion de la première rencontre des Conseillères et Conseillers d'État en charge de l'égalité. Les sept cantons romands s'engagent ainsi à créer un espace de dialogue stratégique visant à renforcer le travail en faveur de l'égalité, notamment en stimulant la coopération intercantonale et l'échange de bonnes pratiques.

Parmi les champs d'action envisagés figurent l'égalité salariale et la violence domestique notamment. L'échange d'expérience entre les différents cantons permettra de tirer profit des actions menées dans les différentes régions et d'encourager la création de nouveaux projets.

Cette rencontre s'est tenue en marge de la Conférence romande des bureaux de l'égalité (egalite.ch), présidée cette année par le Canton de Vaud. La Conseillère d'État Isabelle Moret a ainsi souligné que « le droit fondamental à l'égalité entre les femmes et les hommes figurant dans la Constitution et dans les divers traités internationaux paraphés par la Suisse n'est pas encore réalisé pleinement dans les faits, c'est pourquoi nous voulons au travers de cette charte donner aujourd'hui à cette thématique un nouveau souffle politique ». L'ensemble des cantons romands était représenté ce vendredi à Lausanne.

(Source : communiqué de presse)

[Lire la Charte](#)